

• (Midi)

M. Trudeau: Monsieur le président, grâce à votre vaste et précieuse expérience, vous m'avez aidé à formuler le genre de réponse qui sera la plus opportune.

Je ne dis pas qu'un jour le gouvernement ou le ministre actuel, ou un autre gouvernement ou un autre ministre ne jugera pas utile de rédiger un Livre blanc sur la constitution. Ce pourrait être moi ou un autre, et peut-être plus tôt que j'aime à le croire à l'heure actuelle, mais pour exprimer mes sentiments aussi sincèrement que possible à ce sujet, je dirai que la raison pour laquelle on ne travaille pas présentement à la rédaction d'un Livre blanc proprement dit se rattache, je suppose, à l'attitude que j'ai adoptée à l'égard de l'ensemble de la constitution depuis quelques années.

N'oublions pas que la constitution est l'acte fondamental d'où l'obéissance, dans tout pays, tire vraiment sa source. Les lois ne sont exécutoires qu'en vertu de la constitution, et s'il est un précepte que nous ne devons jamais perdre de vue c'est celui que le professeur Kelson ne manquait jamais d'énoncer à ses élèves: «Il faut se soumettre à la constitution». En fait, sous n'importe quel régime juridique, ce n'est qu'en vertu de la constitution que s'expliquent l'obéissance à la loi, le paiement de l'impôt sur le revenu, voire l'obéissance à un agent de police.

Après ce long exorde, je tiens à signaler qu'à mon avis on a agi avec un peu de témérité en matière constitutionnelle depuis quelques années au Canada. Certaines gens bien intentionnés, notamment des hommes politiques, ont, si je puis dire, abusé de la constitution, et l'on entend dire que notre constitution, après cent ans, se fait vieille et qu'elle ne nous suffit plus. Mais en écoutant ces avis sur la constitution, je pense que chaque Canadien, ou presque, croit qu'on pourrait améliorer la constitution de telle ou telle façon. J'ose dire que j'ai moi-même quelques modifications dans mon sac. La difficulté, toutefois, tient à ce que tous les Canadiens ne sont pas d'accord sur la façon de la modifier.

Il va sans dire que si l'on groupe autour d'une table de négociations les représentants d'un gouvernement provincial qui, par exemple, a des ambitions extra-territoriales, les représentants d'un autre gouvernement pro-

vincial qui cherche à obtenir, mettons, le pouvoir exclusif en matière d'impôts directs dans sa province et les représentants du gouvernement central qui soutiennent d'autres thèses sur l'imposition et les affaires extérieures, on aura beaucoup de difficulté à négocier un accord. A mon sens, nous en avons eu un exemple probant il n'y a pas très longtemps. Je veux parler de la formule Fulton-Favreau. Toutes les provinces et le gouvernement fédéral y avaient souscrit, certaines provinces—je songe à certaines provinces de l'Ouest—se faisant tirer l'oreille. Toutefois, chacun mettant de l'eau dans son vin, la formule Fulton-Favreau fut acceptée; on devait s'en inspirer pour modifier la constitution.

Puis, soudainement, le gouvernement qui l'avait acceptée et qui en avait proposé l'adoption à son Assemblée législative et à la population de sa province a décidé de ne plus en vouloir—et pour des motifs que je respecte. Je résiste ici à la tentation d'énoncer mes propres idées sur la formule Fulton-Favreau, car j'enfreindraï sans doute le Règlement, monsieur le président. Voilà la situation.

Nous avons cet instrument, qui, avec minutie, avait franchi tous les stades: discussion, assentiment et long débat, le tout ayant duré plus de deux ans—de 1961 ou 1962 jusqu'à 1964 ou 1965, sauf erreur—puis, tout à coup, on n'est même plus d'accord sur cette formule fondamentale.

Si l'on ne peut tomber d'accord sur la manière de modifier la constitution ou de la rapatrier—et rien ne porte à croire qu'on puisse y arriver, car aucun membre du gouvernement qui s'oppose à la constitution à l'heure actuelle n'a signalé ce qu'il y substituerait et aucun membre du côté du gouvernement ou de l'opposition n'a énoncé en toutes lettres de formule magique qui rallierait toutes les provinces et le gouvernement fédéral—il est évident qu'il n'y a pas, pour employer un cliché, unanimité d'opinions sur les questions d'ordre constitutionnel. Selon moi, et plusieurs membres du gouvernement partagent mon avis, la constitution ne devrait pas, le moment serait mal choisi, servir de prétexte à tirades politiques, comme certains le font. Je ne dis pas, monsieur le président,